



Datum / Date: 13/11/2015  
Uur / Heure: 13:26  
Vraag / Question: n° 7398

**Question orale de la Députée Katrin JADIN  
à Monsieur Jan JAMBON, Ministre de l'Intérieur,  
concernant la norme KUL des zones de police.  
- déposée le 12 novembre 2015 -**

Monsieur le Ministre,

Lors de ma dernière intervention à ce sujet, vous avez répondu vouloir « *solutionner la contradiction qui existe entre le dispositif de l'arrêté royal du 7 avril 2005 et son annexe à cause de l'erreur matériel entre ces deux textes* ».

Monsieur le Ministre, ma question à ce sujet est la suivante :

- Pouvez-vous me dire quel est l'état d'avancement de votre projet ?

Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour les réponses que vous voudrez bien m'apporter.

**Katrin JADIN**



DE VICE-EERSTEMINISTER, MINISTER VAN VEILIGHEID EN BINNENLANDSE ZAKEN

LE VICE-PREMIER MINISTRE, MINISTRE DE LA SECURITE ET DE L'INTERIEUR

Question orale n° ~~7598~~ 7398

DE : Katrin JADIN

Concernant : la norme KUL des zones de police

---

Dans ma réponse à votre question orale n° 3183 du 1er avril 2015, je vous avais informée que le projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 7 avril 2005 fixait les règles particulières de calcul et de répartition des dotations communales au sein d'une zone de police pluricommunale devait être soumis *prochainement* à l'avis de la section législation du Conseil d'Etat.

Je dois reconnaître que cela n'a pas pu être possible au regard des fusions récentes entre les zones de police de « Beveren » et de « Sint-Gillis-Waas / Stekene », et de « Mechelen » et « Willebroek » qui ont conduit mes services à revoir les chiffres repris dans l'annexe du présent projet d'arrêté royal.

Je demeure néanmoins conscient de l'importance de la prolongation de cet arrêté royal pour les zones de police et veillerai à ce que celui-ci soit présenté dans les meilleurs délais à l'avis de la section législation du Conseil d'Etat.

Le Vice-Premier Ministre et Ministre de la Sécurité et de l'Intérieur,  
Jan Jambon